

## Contrôle des travaux en présence de plomb

Version: V01

Numéro de dossier: VDPRS2\_20230320\_CTPP\_18

Norme employée: AFNOR NF X46-032

Date du repérage : 19/04/2023 Heure d'arrivée : 07 h 30 Date émission : 10/05/2023

Objet de la mission : La présente mission concerne la réalisation d'un contrôle des travaux en présence de plomb en application de l'article L. 1334-2 du code de la santé publique et conformément à l'arrêté du 12 mai 2009

**Note:** Les résultats de ce rapport ne se rapportent qu'aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles la mission a été confiée à l'opérateur de repérage et dans celles-ci uniquement aux éléments de la construction accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage. Le présent document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes incluses.

## Désignation du ou des immeubles bâtis

Adresse : CRYPTE ARCHEOLOGIQUE Référence cadastrale : Non communiquée

1 Place du Parvis de Notre Dame Périmètre de repérage :

75004 PARIS 4EME ARRONDISSEMENT Circulation musée et locaux sociaux.

#### <u>Propriétaire</u>

Nom : **Etablissement Public Paris Musées** Qualité du donneur d'ordre (*Sur déclaration de l'intéressé*) :

Adresse: 27, rue des Petites-Ecuries Autre

75010 PARIS 10EME ARRONDISSEMENT Nom : Etablissement Public Paris Musées

Donneur d'ordre

Adresse: 27, rue des Petites-Ecuries

**75010 PARIS 10EME ARRONDISSEMENT** 

#### Organisme chargé de la mission

Nom: **AED Groupe** Numéro SIRET: **840 795 348 00019** 

Adresse: 4, avenue Graham Bell Désignation de la compagnie d'assurance : AXA

**33700 MERIGNAC**Numéro de police et date de validité : **7627751904 / 01/07/2023** 

## Opérateur(s) et signataire(s)

NOM Prénom	Organisme certification	Détail de la certification	Signature
JAMKOTCHIAN Axel	I.Cert	Obtention : 05/01/2022 Échéance : 04/01/2029 N° de certification : CPDI 4205	O DOUBLE OF THE PARTY OF THE PA



## A. Renseignements complémentaires concernant la mission

## A.1. Le laboratoire d'analyse

Nom du laboratoire d'analyse : **EUROFINS** 

Adresse: 80 - 84 RUE DES MEUNIERS - Bat. A1 - 92220 BAGNEUX

#### A.2. Listes des locaux visités

Crypte Archéologique / RDC - Circulation

Crypte Archéologique / Sous-sol - Locaux sociaux

### A.3. <u>Listes des locaux non visités</u>

Néant



## A.4. Présence de traces et débris

Туре	Localisation	Commentaire
-		



# B. <u>Identification des prélèvements et résultats</u>

Identification prélèvement	N° de lot de la lingette	Localisation	Nature et état de la surface	Surface gabarit (m²)	Concentration surfacique (µg/m²)	Photo
Témoin - 1	Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Entrée du site, portique de sécurité)	- (-)	-	<7.00	
Echantillon - 1	Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Circulation devant comptoir Librairie)	Béton ciré (Etat d'usage / Sol propre)	0,1	<72.3	
Echantillon - 2	Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Angle sens circulation)	Béton ciré (Etat d'usage / Sol propre)	0,1	<72.3	
Echantillon - 3	Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Angle sens circulation)	Béton ciré (Etat d'usage / Sol propre)	0,1	<72.3	
Echantillon - 4	Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Sens circulation devant sortie de secours)	Béton ciré (Etat d'usage / Sol propre)	0,1	<72.3	



Identification prélèvement	N° de lot de la lingette	Localisation	Nature et état de la surface	Surface gabarit (m²)	Concentration surfacique (µg/m²)	Photo
Echantillon - 5	Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Sens circulation devant maquette de Notre Dame de Paris)	Béton ciré (Etat d'usage / Sol propre)	0,1	<72.3	
Echantillon - 6	Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Sens circulation devant spot métallique)	Béton ciré (Etat d'usage / Sol propre)	0,1	<72.3	
Echantillon - 7	Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Sens circulation croisement entre 2 poteaux zones archéologiques)	Béton ciré (Etat d'usage / Sol propre)	0,1	<72.3	
Echantillon - 8	Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Sens circulation devant escalier bureau)	Béton ciré (Etat d'usage / Sol propre)	0,1	<72.3	
Echantillon - 9	Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / Sous-sol - Locaux sociaux (devant kitchenette et entrée vestiaire homme)	Dalle souple pvc (Etat d'usage / Sol propre)	0,1	<72.3	



## C. Observations

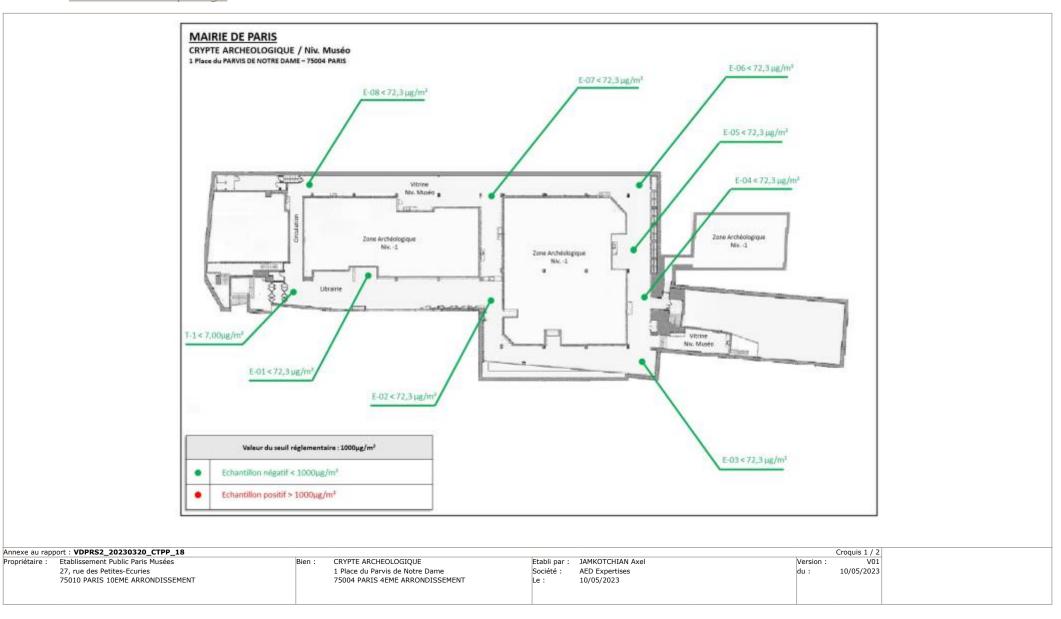
#### Néant

Fait à PARIS 4EME ARRONDISSEMENT, le 10/05/2023 Par : JAMKOTCHIAN Axel

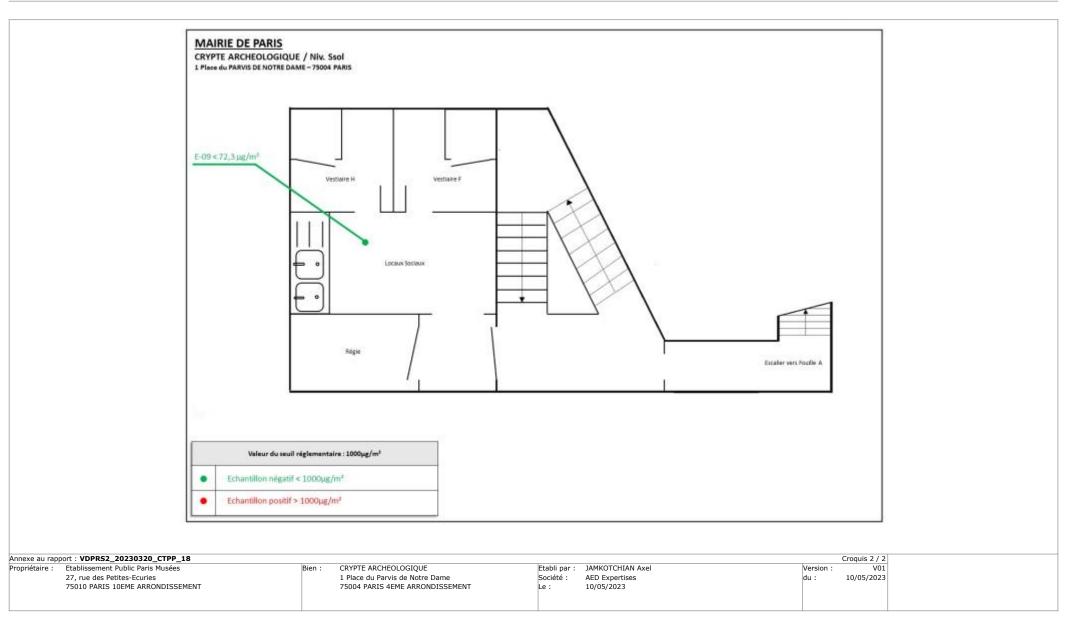




## C.1. Planches de repérage









## D. Résultats d'analyses

# Analyses pour le Bâtiment

SARL AED EXPERTISES

Monsieur Axel JAMKOTCHIAN

ZAC des Aunettes - 10 Boulevard Louise Michel
91000 EVRY COURCOURONNES

Notre référence : AR-23-LH-018730-01

Numéro de dossier : 23H009301

Référence de dossier : VDPRS2\_20230320\_CTPP\_18

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- <u>N° 23H009301-001</u> Référence *TEMOIN 1 OUI*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
- N° 23H009301-002 Référence ECHANTILLON 1 OUI, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
- N° 23H009301-003 Référence ECHANTILLON 2 OUI, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
- <u>N° 23H009301-004</u> Référence *ECHANTILLON 3 OUI*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
- <u>N° 23H009301-005</u> Référence *ECHANTILLON 4 OUI*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
- N° 23H009301-006 Référence ECHANTILLON 5 OUI, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
- N° 23H009301-007 Référence ECHANTILLON 6 OUI, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS



# Analyses pour le Bâtiment

- <u>N° 23H009301-008</u> Référence *ECHANTILLON 7 OUI*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
- N° 23H009301-009 Référence ECHANTILLON 8 OUI, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
- <u>N° 23H009301-010</u> Référence *ECHANTILLON 9 OUI*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment lle de France SAS



## **Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Est SAS**

**EUROFINS ANALYSES POUR LE BATIMENT ILE DE FRANCE SAS Analyses IDF** 

**EUROFINS ABIDF** 80-84 rue des Meuniers Bâtiment A1 92220 BAGNEUX

## RAPPORT D'ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE SUR DES POUSSIERES AU SOL

Date d'émission de rapport : 24/04/2023 15:57 N° de rapport d'analyse : AR-23-LE-028299-01

Dossier N°: 23A016367 Date de réception : 21/04/2023

Référence dossier Client: VDPRS2\_20230320\_CTPP\_18 Référence Commande: EULHCF0001096523H009301

N° Echantillon	001	002	003	004	005
Référence client de l'échantillon	23H009301-001 - TEMOIN - 1 - OUI	23H009301-002 - ECHANTILLON - 1 -	23H009301-003 - ECHANTILLON - 2 -	23H009301-004 - ECHANTILLON - 3 -	
		OUI	OUI	OUI	- OUI
Matrice	Poussière	Poussière	Poussière	Poussière	Poussière

### Préparation du Plomb

#### LE07Q: Préparation plomb acido-soluble sur lingette

Surface essuyée avec la

lingette

Solubilisation

0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	
Solubilisation à *					
l'acide	l'acide	l'acide	l'acide	l'acide	
chlorhydrique	chlorhydrique	chlorhydrique	chlorhydrique	chlorhydrique	

## Analyse du Plomb Acido-Soluble

#### LSA5N: Analyse plomb acido-soluble sur lingette

F-AAS [Spectroscopie d'absorption atomique dans la flamme (SAA)] - FD T 90-112 (NF X 46-032)

concentration en plomb acido-soluble	μg/Lingette(s)	<7.23 *	<7.23 *	<7.23	* <7.23 *	
Concentration en plomb acido-soluble calculée	μg/m²	<72.3	<72.3	<72.3	<72.3	
Limite de quantification calculée	μg/m²	72.3	72.3	72.3	72.3	

#### LSA5P : Analyse plomb acido-soluble sur lingette témoin

F-AAS [Spectroscopie d'absorption atomique dans la flamme (SAA)] - FD T 90-112 (NF X 46-032)

		(- /2	,		
Concentration en Plomb acido-soluble	μg/Lingette(s)	<7.00	•		
Limite de quantification calculée	μg/Lingette(s)	7.00			

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.



Page1/2



# **Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Est SAS**

## RAPPORT D'ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE SUR DES POUSSIERES AU SOL

N° de rapport d'analyse : AR-23-LE-028299-01

Date d'émission de rapport : 24/04/2023 15:57 Dossier N°: 23A016367 Date de réception : 21/04/2023

Référence dossier Client: VDPRS2 20230320\_CTPP\_18

Référence Commande : EULHCF0001096523H009301

N° Echantillon	006	007	008	009	010
Référence client de l'échantillon	23H009301-006 - ECHANTILLON - 5 -			23H009301-009 - ECHANTILLON - 8 -	
	OUI	OUI	OUI	OUI	- OUI
Matrice	Poussière	Poussière	Poussière	Poussière	Poussière

### Préparation du Plomb

#### LE07Q: Préparation plomb acido-soluble sur lingette

Surface essuyée avec la

Solubilisation

lingette

0.1	0.1	0.1		0.1	
Solubilisation à *					
l'acide	l'acide	l'acide	l'acide	l'acide	
chlorhydrique	chlorhydrique	chlorhydrique	chlorhydrique	chlorhydrique	

## **Analyse du Plomb Acido-Soluble**

#### LSA5N: Analyse plomb acido-soluble sur lingette

F-AAS [Spectroscopie d'absorption atomique dans la flamme (SAA)] - FD T 90-112 (NF X 46-032)

concentration en plomb acido-soluble	μg/Lingette(s)	<7.23 *	<7.23 *	<7.23 *	<7.23 *	<7.23 *	
Concentration en plomb acido-soluble calculée	μg/m²	<72.3	<72.3	<72.3	<72.3	<72.3	
Limite de quantification calculée	μg/m²	72.3	72.3	72.3	72.3	72.3	

L'incertitude de mesure concernant les résultats émis sur ce rapport peut être fournie sur demande.

Information réglementaire relative à la présence de plomb dans les poussières :

Le seuil réglementaire valide au moment de la validation du rapport d'analyse est fixé par arrêté du 12 mai 2009 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb, réalisés en application de l'article L. 1334-2 du code de la santé publique. Ce seuil est fixé à 1000 µg/m².'

Alex Balliet

Technicien de Laboratoire

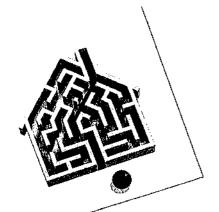


ACCREDITATION No

1-1751 Portée disponible sur

www.cofrac.fr

Page2/2



# Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI 4205 Version 005

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

#### Monsieur JAMKOTCHIAN Axel

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR o1 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR o6 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention Amiante Avec Mention

Date d'effet : 08/12/2021 - Date d'expiration : 07/12/2028

Amiante sans mention Amiante Sans Mention

Date d'effet : 08/12/2021 - Date d'expiration : 07/12/2028

Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb

Date d'effet : 05/01/2018 - Date d'expiration : 04/01/2023

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit. Edité à Saint-Grégoire, le 14/10/2021.



Arrêté du 21 novembro 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnas physiques opérateurs de sonstats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des petitures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères de certification des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques pérateurs de repérage et de diagnostic au la près travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et las critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'electricité et les critères de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'electricité et les critères de certifica



Certification de personnes Diagnostiqueur Portée disponible sur www.icert.fr



# AGENT

DE LA CHAPELLE STONESTREET 18 GALERIE MARCHANDE 13370 TRESSES Tel: 0557341.113.

Fax: 05 57 34 06 62

Fmail AGENCE LCSTRESSES@AXA.FR

Portefeuille 0013074244

Vos references.

Contrat n\* 7627751904 Client n\* 3425563404

AXA France IARD, atteste que:

SAS AED GROUPE 4 AVENUE GRAHAM BELL 33700 MERIGNAC

Ainsi que

A E D EXPERTISES

4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC
4 AV GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC
33700 MERIGNAC

AED AMIANTE FT ENVIRONNEMENT

226 RUE DE L'ECOSSAIS
69400 LIMAS
AED SERVICES
4 AV GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

AED EXPERIISE CENTRE

AUVERGNE AED EXPERTISE

1 ALLEE ALAN TURING 4 AVENUE GRAHAM BELL G3170 AUBIERE 33700 MERIGNAC

AED FIDELIS EXPERTISES 4 AV GRAHAM BELL 33700 MERIGNAC

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 7627751904 ayant pris effet le 01/01/2023 et garantissant sa responsabilité civile et professionnelle. Activités garanties

#### CONSTATS ET DIAGNOSTICS IMMOBILIERS DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE (DDT)

Etablissement des documents figurant dans la liste ci après et exigés respectivement

1/ En cas de vente d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, et visés aux 1° à 7° de l'article 1.271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation :

2/ En cas de location de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée

- . Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et l. 1334-6 du Code de la Santé Publique
- L'étal mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article 1.1334-13 du Code de la Santé Publique;
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 133 G du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134 6 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état des risques naturels, miniers et technologiques prévu à l'article £125 5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article
- Le diagnostic de performance énergétique (DPE) prévu à l'article 1. 134-1 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134.7 du Code de la Construction et de l'habitation.
- L'information sur la présence d'un risque de mérule prévu à l'article L133 9 du code de la Construction et de l'habitation

#### AUTRES PRESTATIONS

- Mesurages Loi Carrez et Loi Boutin
- Diagnostics de conformité aux normes de surface et d'habitabilité prêt à laux zéro (PTZ)
- États de conformité de la sécurité des piscines
- Etats des lieux locatifs « Loi SCELLIER »
- Diagnostics radon
- Diagnostics relatifs à la présence d'insectes xylophages (autres que termites) et champignons lignivores

Diagnostics réglementaires d'accessibilité handicapés

Ltat des installations d'assainissement non collectif

Contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif

Redaction des règlements de copropriété dont l'état descriptif de division (EDD)

Calcul des tantièmes

Contrôle de la sécurité de l'installation électrique

Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition des bâtiments

Diagnostic technique global (DTG)

Recherche de fibres céramiques réfractaires (FCR)

#### AUTRES DIAGNOSTICS

Constats et diagnostics ci-avant réalisés en dehors de la constitution du dossier technique dont notamment

### DIAGNOSTICS ET RECHERCHE D'AMIANTE, notamment

Repérages prévus aux articles 8 1134-20, R 1334-21, R 1334-22 du Code de la Santé Publique

Evaluations périodique de l'état de conservations des malériaux prévus à l'article R 1334-27 du Code la Santé Publique

Examens visuels prévus à l'article R 1334-79-3 du Code de la Santé Publique

- Mesures d'empoussièrement prévues à l'article R 1134-25 du Code de la Santé Publique
- Dossiers Amiante des Parties Privatives (DAPP) prévus à l'article R 1334-29-4 du Code de la Santé Publique
- Repérages avant travaux, notamment prévus aux

Décret n°2017 899 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations

Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bûtis.

### DIAGNOSTICS ET RECHERCHE DE PLOMB, notamment

- Reperages plomb dans le cadre de travaux et/ou démolition
- DIAGNOSTICS ET RECHERCHE DE PARASITAIRES, notamment
- Etat parasitaires dans le cadre et/ou travaux ou de démolition

## DIAGNOSTICS PRODUITS - EQUIPEMENTS - MATERIAUX - DECHETS (PEMD)

La présente attestation ne peut engager l'Assurour au delà des limites et conditions du contrat auquel elle se référe

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES		
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe 'autres garanties » ci-après)	10 000 000 € par année d'assurance		
Dont : Dommages corporels	10 000 000 € par année d'assurance		
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	2 000 000 € par année d'assurance		
AUTRES GARANTIES			
Faute inexcusable (dommages corpores) Article 2.1 des conditions générales)	3 500 000 € paramer d'assurance dor 1 000 000 € par sinstre		
Atteinte accidentelle à l'environnement (lous dommages confondus) (article 3 i des conditions générales)	885 000 € par année d'estravac		
Responsabilité civile professionnelle (tout dommages confondus)	1 500 000 C par arrice d'assurance		
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	500 000 € par amore diassurance		
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par centre		
Reconstitution de documents / médias confiés (selon extension aux conditions particulaires)	35 000 € part cirustite		
Défense [Art 5 des conditions générales]	linelus dans la queantie mise en jeu-		
Recours (Art 5 des conditions générales)	25 000 C (NOT BINGE		

La présente attestation est valable pour la période du 03/04/2023 au 01/07/2023 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat

Fait à TRESSES le 20 avril 2023 Pour la société :